

# Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 03 février 2009

**Présents** : Pierre ROUMILHAC, Daniel DEBOURGES, Laurent IMBERT, Alexandre COLIN, Henriette DUPINET, Jean-Marc NEGRIER, Christophe VILLEGGER, Denis DERVIN

**Excusés** : Christophe BOISSEUIL, Sammantha LEBRAUD

**Absente** : Hélène MAGRIT

**Secrétaire de séance** : Alexandre COLIN

## **Approbation du compte-rendu du dernier conseil :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### **Assainissement du Maubert :**

La DDE, maître d'oeuvre, nous a remis un projet pour le réseau eaux usées dans le village du Maubert. Le prix estimatif est nettement supérieur aux prévisions de l'avant-projet. La DDE propose de consulter les entreprises pour l'ensemble des travaux, avec une tranche ferme et des tranches conditionnelles. Le montant global de l'opération étant inférieur au seuil de la procédure d'appel d'offres ouvert, nous sommes encore dans les conditions d'un marché négocié à procédure adaptée. Il nous sera donc possible de retenir une ou plusieurs tranches conditionnelles en fonction du montant des offres.

Le conseil municipal approuve le projet à l'unanimité, et autorise le maire à signer les documents relatifs à l'opération à hauteur du montant pour lequel nous avons eu les attributions de subvention, sachant que les tranches conditionnelles seront retenues jusqu'à cette hauteur.

En ce qui concerne la publicité, outre la parution dans les annonces légales, un espace marchés publics sera créé sur le site, afin que les entreprises puissent consulter et télécharger le dossier en ligne, ceci évitant d'envoyer le dossier de consultation aux entreprises demandeuses.

Pour le traitement, après ouverture des plis et étude technique des dossiers par la DDE, l'entreprise retenue est l'entreprise VOISIN, de Beaumont la Ronce (37), pour un montant de 57062 euros et 2400 € d'option bordures.

### **Modification des statuts du SIABG :**

Compte tenu de la demande d'adhésion des communes de Folles, Laurière, Saint Sulpice Laurière, Vaulry et Breuilaufa, le SIABG doit modifier ses statuts. Afin de pouvoir effectuer cette opération, il est nécessaire que toutes les communes adhérentes délibèrent pour accepter ces nouvelles communes. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce projet.

### **Approbation des charges transférées de la communauté de communes :**

Dans le cadre de la compétence "équipements sportifs" de la communauté de communes, le gymnase de Jolibois a été transféré à celle-ci. La commission Locale de Transfert de Charges (CLET) propose de transférer les charges afférentes à cet équipement de la commune de Bellac à la communauté de communes. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

### **Participation de la commune aux extensions de réseau :**

La propriétaire des parcelles C 153 et C 154 à "Chanderaud" a effectué une demande de raccordement au réseau électrique. La participation demandée à la commune est de 3625 euros. Ce terrain n'est pas classé en zone U de la carte communale, la commune n'a donc pas obligation de raccordement. D'autre part les travaux de raccordement ne peuvent être envisagés qu'après obtention d'un permis de construire. En conséquence, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas participer à cette extension, la seule possibilité de raccordement étant la construction de bâtiments à caractère agricole, le coût étant alors à la charge du demandeur.

Dans le même esprit Monsieur Mercier, agriculteur demande l'extension du réseau d'eau potable vers la parcelle C 83. Le coût à sa charge serait de 1500 euros (Longueur totale : 160 mètres, les 100 premiers à charge du SIDEPA, 60 ml à 25 € à charge du demandeur). Le conseil municipal décide à l'unanimité de l'autoriser à faire cette opération, à sa charge. Les chasseurs, utilisateurs de la parcelle communale C 100, sur laquelle un abri a été édifié par leurs soins, en accord avec la mairie, demandent également s'il est possible d'envisager une extension vers cette parcelle. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, n'envisage pas d'extension vers cette parcelle.

### **Demandes de subventions :**

Diverses demandes de subventions nous sont déjà parvenues, d'autres vont arriver. Le conseil municipal décide d'examiner les demandes en commission finances, et seront entérinées lors du vote du budget, qui devra avoir lieu avant le 31 mars.

– Questions diverses :

– **Augmentation des charges locatives :**

Compte tenu de l'augmentation du cours du fuel, le maire avait souhaité augmenter les charges locatives des logements communaux chauffés par ce moyen. Le coût était précédemment de 85 euros depuis 2006. Après examen des comptes, un rapide calcul a montré que si l'on souhaitait répercuter la hausse, il faudrait appliquer un coût de 114,50 euros. Afin de limiter l'augmentation, le maire a souhaité augmenter à hauteur de 100 euros dans un premier temps. En novembre, un courrier a été adressé aux locataires pour leur indiquer l'augmentation au premier janvier. La trésorerie, étonnée de n'avoir pas eu d'actualisation depuis 2 ans, demande de justifier cette augmentation. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les charges locatives à hauteur de 100 euros par mois à compter du 1er janvier 2009.

– **Logement de la mairie :**

Le locataire a libéré le logement situé à l'étage de la mairie au 31 décembre. Après avoir fait l'état des lieux, nous avons constaté que des travaux importants seraient nécessaires pour pouvoir louer à nouveau ce logement (peintures, VMC, électricité, isolation, cloisonnement...). Compte tenu du coût important des travaux nécessaire pour louer ce logement, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas le louer pour l'instant, une utilisation interne à la mairie pouvant être envisagée.

– **Logement groupe scolaire :**

Après consultation des entreprises et négociations les entreprises suivantes ont été retenues :

LOT 1 (fermetures) : Altis diffusion (Droux), pour un montant de 6670 € H T

LOT 2 (plomberie-chauffage) : Entreprise Bardu (Peyrat de Bellac), pour un montant de 4037,34 € H T

LOT 3 (électricité) : Entreprise Aupetit (Bellac), pour un montant de 5020,65 € H T

LOTS 4 et 5 (revêtements muraux, isolation) : M C S (Bellac), pour un montant de 8419,01 € H T

LOT 5 (sols) : M C S (Bellac), pour un montant de 1849,36 € H T

Le montant total des travaux sera de 25 996,36 euros hors taxes. Le chantier va débuter après signature des marchés, à l'issue de la période préparatoire prévue.

– **Numérisation du cadastre :**

Suite à la proposition de la société ASCOM, divers partenaires avaient été sollicités en vue d'obtenir des aides pour cette opération. A ce jour quelques réponses nous sont parvenues. Le conseil général serait susceptible de nous apporter une aide, la chambre d'agriculture et la SAFER participeraient également. D'autre réponse ne sont pas encore parvenues. Considérant qu'il est nécessaire de réaliser cette opération, notamment pour la numérotation, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette opération, et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires (devis, convention avec la DGI et convention de partenariat).

– **Classement de la voirie :**

La commission voirie réunie le 16 décembre propose de retenir toutes les routes desservant une ou plusieurs habitations dans le tableau de classement de la voirie. Ainsi seraient notamment ajoutées au tableau de classement la place de l'église, le parking de la salle polyvalente, la route du lotissement du Bourg, la route du lotissement de Gattebourg, toutes les routes à l'intérieur des villages, et la route neuve du Maubert. Les chemins goudronnés du Chablard ne seraient pas classés, car ils ne desservent que des parcelles agricoles. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition, et autorise le maire à signer les documents relatifs à cette opération.

– **Orientations budgétaires :**

Le budget 2009 s'annonce un peu plus périlleux à monter, compte tenu des directives ministérielles, annonçant plutôt des restrictions budgétaires. A ceci vient s'ajouter la diminution des droits de mutation dû à la crise de l'immobilier, et la non vente des terrains du lotissement.

D'autre part 2009 sera propice aux dépenses d'investissement pour la commune. Outre les dépenses de fonctionnement courantes, il conviendra de répartir sur les budgets correspondants les programmations que nous avons retenues, tels le logement, l'assainissement du village du Maubert, les travaux de la cantine (pour lesquels de source officielle nous n'aurons pas de D G E), les travaux du court de tennis, les frais de numérotation, les travaux de voirie...

L'ensemble devrait être réalisable, à condition de bien maîtriser les dépenses (notamment pour la cantine).

Il est nécessaire de programmer une commission finances, en sollicitant l'aide du trésorier. La date retenue est fixée au 5 mars à 14 heures.

– **Compte rendu des diverses réunions :**

Commission voirie : Réunie les 16 décembre et 26 janvier, elle a examiné le classement de la voirie, vu précédemment. Au niveau de la numérotation, l'ensemble des habitations ont été référencées, ainsi que les rues. Il est maintenant nécessaire de définir des noms de rue, et de résoudre les quelques problèmes de nom de village (la Beige, les Suchauds, Chanderaud par exemple). Une réunion publique est à programmer pour communiquer et recueillir l'avis de la population.

Pour le programme de voirie 2009, le regoudronnage de la route de Lavaud au Chablard est programmé, ainsi que du reprofilage sur la route de Charbonnières aux Bordes. Du point à temps sera effectué par Gremair, qui nous donne entièrement satisfaction pour un coût raisonnable.

Comité des fêtes : L'assemblée générale du comité des fêtes s'est déroulée le samedi 17 janvier. La présidente démissionnaire a été remplacée par Eric Narbonne, Vice Président, lui même remplacé par Carlos De Résende. Le carnaval programmé initialement le 22 février est reporté au 29 mars. Une réunion préparatoire aura lieu samedi 7 février à la cantine pour rassembler les bonnes volontés pour faire les chars. Les autres manifestations de l'association seront maintenues conformément aux prévisions.

Troisième age : Le club, en collaboration avec le CLIC met en place un atelier équilibre dans la salle de classe déjà utilisée par la gym.

– **Bilan spectacle de Noël, vœux, repas, projets** :

Une bonne vingtaine d'enfants ont participé au spectacle de Noël, ou Magic parade a donné une représentation qui a été appréciée par les enfants.

Pour les vœux, 150 à 180 personnes ont participé. Le bémol est que, dépassé par le succès, les amuses gueules ont été un peu justes, malgré 800 commandés et plus de 1000 livrés... Les habitants sont restés, ce qui a permis d'échanger, et de discuter avec tout le monde. Les entreprises ont beaucoup apprécié d'être invitées.

Le repas communal a accueilli 96 participants, dont 25 payants.

Les colis pour les personnes n'ayant pu participer sont arrivés, et seront distribués par les conseillers.

Pour le 14 juillet, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire cette manifestation populaire à l'étang de Rouffignac, en programmant quelques travaux sur le site, afin d'en faciliter la préparation.

Ostensions du Dorat : La cérémonie de cloture se déroulera le samedi 6 juin. La commune est invitée à participer, avec le cortège paroissial et la garde. Il sera nécessaire d'organiser une réunion publique, en collaboration avec la paroisse, pour mettre en place la garde et le cortège paroissial.

La date retenue est le **jeudi 12 février à 19 heures**, à l'ancienne cantine. Des tracts seront distribués aux Blanzanniers.

Problème abri bus à la station : Il semblerait que les usagers se plaignent de l'inefficacité de l'abri bus à la station. Il est vrai que lors de vents importants comme il y a peu, l'eau doit rentrer à l'intérieur, mais il n'était pas possible de le tourner autrement. Le petit retour, monté du côté des vents dominants est en règle générale suffisant, reste que l'étanchéité n'est pas parfaite en conditions extrêmes.

CCAS : Le C C A S devra se réunir afin d'étudier quelques demandes d'aides. La date est fixée au samedi 21 février à 10 heures, à la mairie.

– **Date du prochain conseil** :

Elle est fixée au vendredi 20 mars à 20 heures, pour le vote du compte administratif, l'approbation du compte de gestion, et le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.